

Afin de finaliser votre inscription ou celle de votre enfant au sein du club « RC Vincennes », les étapes ci-dessous seront à réaliser.

Etape 1 : Réception du mail

Vous allez recevoir un mail de la part de la FFR.

Ce mail se compose ainsi :

- de : « ne_pas_repondre@ffr.fr »
- objet : « Demande d'affiliation à la F.F.R. »

Dans le corps du mail se trouvent :

- un lien cliquable vers le site « Oval-e » (<http://ovale2.ffr.fr/>)
- l'identifiant du licencié ;
- le mot de passe temporaire associé ;
- un rappel des informations à fournir lors de votre connexion.

Etape 2 : Connexion à l'intranet Oval-e 2

Cliquez sur le lien et s'authentifier avec les informations de connexion fournies dans le corps du mail . (identifiant et mot de passe du licencié)

Etape 3 : Saisie des informations du licencié

Remplir les dernières **informations OBLIGATOIRES** demandées sur la page suivante pour l'étape « Etape 1 : Informations personnelles ». (cases précédées d'un symbole * et non encore remplies)

Se rendre à l'étape « Etape 3 : Valider les mentions légales et assurances ».

A cette étape, prendre connaissance des informations affichées à l'écran et cocher les deux cases à cocher comme indiqué sur la capture d'écran ci-dessous.

ETAPE 3 : VALIDER LES MENTIONS LÉGALES ET ASSURANCES

Le demandeur déclare par la présente :

Certifier ne jamais avoir été qualifié à la F.F.R.

Accepter d'être domicilié au siège du club auprès duquel il est rattaché.

Accepter de se soumettre à toutes les décisions ou sanctions qui lui seraient infligées par la FFR ou un Comité Territorial en sa qualité de licencié à la FFR.

Refuser que les renseignements figurant sur le présent document soient utilisés par la FFR à des fins commerciales, associatives ou humanitaires.

Être informé qu'il possède un droit d'accès et de rectification auprès de la FFR pour les renseignements à caractère personnel le concernant (Loi informatique et liberté du 6 janvier 1978).

J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions de la FFR

Informations relatives aux précautions à prendre afin de pratiquer le rugby

Je reconnais avoir été informé(e) par la FFR, par mon Comité Territorial et par mon club :

1/ des contraintes sportives, physiques, médicales et psychologiques liées à la pratique du rugby, et de la nécessité d'une préparation adéquate, notamment de la colonne vertébrale, selon le poste occupé.

2/ des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par l'intermédiaire de ma licence souscrite auprès de la FFR pour lesquelles une notice figure ci-dessous (bouton "Prendre connaissance des assurances et des options facultatives").

3/ de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires.

4/ que lesdites garanties complémentaires proposées figurent au dos du présent document et me permettent en particulier de porter la limite des garanties de 4,5 à 6 M€ maximum pour les IPP importantes.

A la fin de cette étape se trouve un dernier bouton concernant les assurances et options facultatives. Cliquez sur le bouton.

Informations relatives aux assurances à prendre afin de pratiquer le rugby

PRENDRE CONNAISSANCE DES ASSURANCES ET DES OPTIONS FACULTATIVES *

Cela va provoquer l'affichage à l'écran des informations d'assurance et des garanties complémentaires. Se rendre en pied de cette page où se trouvent les cases à cocher suivantes.

Je reconnais avoir lu et pris connaissance des informations figurant dans la notice d'assurance

Assurances complémentaires

Option 1 : Je décide de souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées et je remplis les formalités correspondantes

Option 2 : Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées, en toute connaissance de cause

ANNULER VALIDER

OBLIGATOIRE : cochez la première case « Je reconnais avoir lu et pris connaissance des informations figurant dans la notice d'assurance ».

Vous devez ensuite choisir de prendre (option 1), ou de ne pas prendre (option 2), la garantie complémentaire.

Si vous choisissez l'option 1, une cotisation supplémentaire devra alors être réglée à l'assurance de la FFR (à l'ordre de CGA RUGBY) en plus du paiement de la licence au club.

Validez ensuite votre choix :

Je reconnais avoir lu et pris connaissance des informations figurant dans la notice d'assurance

Assurances complémentaires

Option 1 : Je décide de souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées et je remplis les formalités correspondantes

Option 2 : Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées, en toute connaissance de cause

ANNULER VALIDER

Suite à cette validation, le bouton « PRENDRE CONNAISSANCE DES ASSURANCES ET DES OPTIONS FACULTATIVES » disparaît et un récapitulatif de vos choix le remplace.

Le bandeau présent en bas de la page devient alors vert et vous permet de télécharger le certificat médical à faire remplir et tamponner par votre médecin.

Ce certificat est ensuite à rapporter à **votre dirigeant de section** avec une **copie de la pièce d'identité recto-verso (ou passeport)** et **une photo d'identité**.



Concernant l'étape « Etape 4 : Télécharger les pièces justificatives » **N'INSEREZ AUCUN DOCUMENT !**

Le club se chargera de fournir ces documents à la FFR.

Terminez en validant les informations saisies précédemment en cliquant sur le bouton.



En cas de problème, ou pour toute question, vous pouvez contacter :

Mme PETIT Caroline

tél : 06.18.71.26.01